

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 19 mai 2014

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 19 mai 2014 sur convocation

Adressée par le Président le 13 Mai 2014.

**Étaient présents** : Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (Vice-présidents). Mesdames Nathalie CALMES-CARDOSO, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING, Martine KWIATKOWSKI, Christine MORITZ, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Andrée PHILBERT, Michèle POIROT, Catherine VINCENT. Messieurs Patrick APPIANI, Michel AUBRY, Frédéric BIERRY, Nicolas BONEL, Jean-Claude CASNER, Marc DELLENBACH, Vincent FELDER, Paul FISCHER, Emile FLUCK, Marc GIROLD, Alain GRISE, Serge GRISLIN, Maurice GUIDAT, André HAESSIG, Guy HAZEMANN, Hubert HERRY, Alain HUBER, Jean Pol HUMBERT, Laurent LANDAIS, Ervain LOUX, Pierre MATHIOT, Philippe REMY, Jean-Sébastien REUTHER, Pierre REYMANN, Thierry SIEFFER, Jérôme SUBLON, Jean VOGEL, André WOLFF, André WOOCK.

**Avaient donné procuration** :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER avait donné procuration à M. Jean Claude CASNER
LUTZELHOUSE	M. Jean Louis BATT avait donné procuration à Mme Martine KWIATKOWSKI
RUSS	Mme Sylvie LABANCA avait donné procuration à M. Marc GIROLD
ST BLAISE LA ROCHE	M. Gérard DESAGA avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN

**Excusés** : Mesdames Christiane OURY, Edwige TOMAZ. Messieurs Denis BETSCH, Régis SIMONI.

**Suppléants** : Mesdames Claudine BOHY, Myriam SCHEIDECKER, Francine MICHEL, Messieurs Bernard MARCHAL, Raymond GRANDGEORGE, Yves MATTERN, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

**Assistaient à la réunion** : Mesdames Laurence JOST, Anne-Catherine OSTERTAG. Messieurs David GERARDIN, Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

**Ordre du Jour**

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil de communauté en date du 05 mai 2014,
- 2) Communications,
- 3) Site de la MAF à Wisches Hersbach
  - a. Modification du contrat de location avec ONF ENERGIE
  - b. Convention d'occupation à titre précaire avec la société « De Tuiles et de Bois »
  - c. Projet de cession à la société « De Tuiles et de Bois »
  - d. Travaux à réaliser
- 4) Relais d'Assistant(e)s Maternels(Iles) Haute-Bruche
  - a. Déménagement
  - b. Travaux
- 5) Point d'Information Habitat
  - a. Travaux
- 6) Entretien des bâtiments,
- 7) PIG Rénov Habitat 67 : Demandes de subventions,

- 8) Demandes de subventions
    - a. Fondation du Patrimoine : Appel à cotisations
    - b. Fonds de solidarité : Commune de Schirmeck transformation du 147 Grand rue en presbytère catholique,
    - c. Aides aux sportifs : Twirling Schirmeck et Lutzelhouse
    - d. Contribution financière au FSL
    - e. Relais SPA à Saulxures
    - f. Cap Séniors 2014
  - 9) Multi accueil la Gaminerie à Saulxures : Compte de résultat 2013, subvention arrêtée de fin d'année,
  - 10) Navette d'été du Champ du Feu,
  - 11) Décision Modificative n°1 au Budget primitif 2014,
  - 12) Divers
- 

## **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DATE DU 05 MAI 2014,**

Monsieur Régis SIMONI, délégué de la commune de Rothau demande d'intégrer dans le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire du 5 mai dernier un extrait du texte qu'il a distribué en réunion, concernant le point 12 de la rencontre.

*Ce point ne sera pas porté au compte rendu.*

Monsieur Régis SIMONI demande qu'il soit précisé que la décision relative aux indemnités des élus a été prise suite à un vote à bulletin secret. Cette erreur matérielle est rectifiée.

Le procès verbal de la séance du 05 mai 2014 est approuvé, à l'unanimité et il est indiqué que la décision relative aux indemnités des élus a été prise suite à un vote à bulletin secret.

## **2) COMMUNICATIONS**

**Assemblée Générale de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche :** mardi 20 mai à 17h30 (découvertes et échanges autour des nouveautés du territoire), 18h30 AG au Mémorial.

Monsieur Pierre Grandadam indique qu'il ne sera plus représentant de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche. Les délégués de la CCVB sont : Mesdames Martine Kwiatkowski, Alice Morel, Messieurs Frédéric Bierry, Gérard Douvier, Emile Fluck, Alain Grisé, Jean Bernard Pannekoekke, Philippe Rémy et Jean Sébastien Reuther.

**Jeudi 22 mai 19 heures :** Une réunion de présentation de la Communauté de communes se tiendra à l'attention des nouveaux élus.

**Alsascience :** samedi 24 mai 2014 de 10 heures à 19 heures, à la salle polyvalente de La Broque.

**Honorariat :** Monsieur Pierre Grandadam informe le conseil communautaire de sa demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir conférer l'honorariat à Monsieur René PETIT, en vertu des dispositions des articles L.5211-2 et L.2122-35 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Commissions :** Monsieur le Président présente l'état d'avancement de la réflexion sur la mise en œuvre des commissions.

- **ECONOMIE EMPLOI :** Projet d'une commission avec les socio professionnels
- **SERVICES A LA POPULATION :** Projet d'une commission jeunesse

- **ESPACES NATURELS AGRICULTURE FORET** : Projet d'une commission forêt
- **AMENAGEMENT URBANISME HABITAT INFRASTRUCTURES RESEAUX** : A définir après le rendu de l'étude sur l'état des finances de la Communauté de Communes.

### 3) SITE DE LA MAF A WISCHES HERSBACH

Monsieur le Président présente au conseil communautaire la situation du site de la MAF à Wisches Hersbach.

Ce site est partiellement occupé depuis 20 mois par la Société ONF Energie. Compte tenu de la montée en charge de l'activité sur ce site, ONF Energie a demandé à la Communauté de Communes de maintenir sur le site une plateforme de stockage sans bâtiments.

La Communauté de communes a proposé ces locaux à la société de Tuiles et bois, représentée par Monsieur Nicolas Kolifrath, installée provisoirement à Russ, dans l'attente d'une construction de nouveaux locaux sur la zone de la Breimatt à Muhlbach sur Bruche. Monsieur Kolifrath s'est déclaré intéressé par cette proposition, sous réserve :

- que les travaux de remise en état du pont roulant et de création d'une dalle quartzée soient réalisés ce qui a été fait, suite à la décision du bureau du 17 mars 2014.
- Qu'une convention d'occupation à titre précaire accompagnée d'une promesse de vente soit signée.

Cette solution permet de libérer le dernier terrain disponible sur la zone de la Breimatt à Muhlbach sur Bruche et de le proposer à la société Bernard Gagnière qui souhaite développer son activité.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- de modifier le contrat de location passé avec ONF Energie,
- de créer un nouvel accès pour le site de la plateforme bois énergie,
- de passer une convention d'occupation à titre précaire avec la société de tuiles et de bois
- de mettre en œuvre la vente avec la société de tuiles et de bois
- de confier la mise en conformité du pont roulant à l'entreprise MCE pour un montant évalué à 2 300,00 € HT.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de ces décisions et notamment les contrats de location et l'acte de vente.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

### 4) RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S HAUTE-BRUCHE

la Maison de la Vallée abrite dans ses locaux le Relais Assistants Maternels de la Haute-Bruche (RAM), un service dédié à la petite enfance qui aide dans leurs démarches parents, futurs parents ou encore assistants maternels.

Une opportunité de locaux a été trouvée au 1<sup>er</sup> étage du Centre médico social de Schirmeck, place du Marché, (ancienne Médiathèque), propriété du Département du bas Rhin.

Le Conseil Général accepte une mise à disposition de locaux sous réserve que le point d'Information Habitat qui était prévu dans ces locaux soit transféré au 2<sup>ème</sup> étage de la Maison de la Vallée.

Le transfert du RAM dans ce bâtiment permettrait :

- d'avoir des locaux plus grands, mieux adaptés et plus fonctionnels,
- de regrouper sur un même lieu tous les services autour de la famille, y compris la permanence de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- de transférer les locaux du RAM dans le bâtiment du Département,
- de rembourser au Département le montant des travaux d'adaptation de locaux évalués à **13 616,17 € HT** et de prendre en charge les coûts de déménagement et d'aménagement pour le RAM,
- de passer une convention de mise à disposition de locaux avec le Département,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de ces décisions et notamment les coûts d'aménagement et de déménagement,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

#### **5) POINT D'INFORMATION HABITAT**

Le Plan Départemental de l'Habitat prévoit dans ses orientations la mise en place de Points d'Info Habitat pour répondre aux besoins d'information et de rencontre du grand public et des différents acteurs de l'Habitat.

Le premier de ces points d'info expérimental va se situer à Schirmeck. Il se décomposera en deux espaces distincts :

- Un espace dédié à l'information directe pour l'utilisateur
- Un lieu d'exposition.

Compte tenu de l'implication ancienne de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche dans les problématiques de l'habitat, il est proposé de l'abriter au 2ème étage de la Maison de la Vallée.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- d'aménager les espaces nécessaires au fonctionnement du Point d'Information Habitat,
- de passer une convention de mise à disposition de locaux avec le Département,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de ces décisions et notamment les coûts d'aménagement,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

#### **6) ENTRETIEN DES BATIMENTS**

##### **a. ENTRETIEN DES BATIMENTS**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise GERARD et Fils, des travaux de peinture extérieure et du hall d'entrée à la salle polyvalente à La Broque pour un montant évalué à **7 618.65 € HT**

- L'entreprise Pépinières Bastien, des travaux de réfection des jardins au Musée Oberlin pour un montant évalué à **2 473.75 € HT**,
- L'entreprise Ecoénergie, des travaux électriques et de remplacement des luminaires à la Ferme Auberge de la Perheux à Wildersbach, pour un montant évalué à **3 404.75 € HT**
- L'entreprise ADIS, le contrat d'entretien de l'alarme anti intrusion du Chalet du Champ du Feu, pour un montant évalué à **650.00 € HT**
- L'entreprise Henry Christian, la vidange du système d'assainissement non collectif du Chalet du Champ du Feu, pour un montant évalué à **533.52 € HT**
- L'entreprise Ried Etanche, l'entretien de la couverture végétalisée du Chalet du Champ du Feu, pour un montant évalué à **2 412.00 € HT**
- La société Amplitude, le contrat des distributeurs de boissons et de snacks du Chalet du Champ du Feu, pour un montant évalué à **600.00 € HT**
- La société BN 2000, le contrat d'entretien des portes sectionnelles du Chalet du Champ du Feu, pour un montant évalué à **255.00 € HT**
- La société AFL Services, le contrat d'entretien du système de ventilation et de la Centrale de Traitement d'Air du Chalet du Champ du Feu, pour un montant évalué à **492.43 € HT**
- La société Fontan, la vérification des systèmes électriques du Chalet du Champ du Feu, pour un montant évalué à **590.00 € HT**

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

**b. RECETTE AMPLITUDE :**

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a passé un contrat pour les distributeurs de boissons et de snacks au Chalet du Champ du Feu.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la recette d'un montant net de **471.12 €**

**AUTORISE** le Président à émettre un titre de cette valeur à l'encontre de la société AMPLITUDE.

**c. PORTAIL TERRITORIAL VALLEE DE LA BRUCHE :**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier la réalisation d'évolutions fonctionnelles et ergonomiques sur les moteurs de recherche du site tourisme à la société **DN consultants**, domiciliée 10, avenue Molière, 67200 STRASBOURG, représentée par Monsieur Nicolas DREYFUS, gérant, pour un montant de **700.00 € HT**.

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer la proposition d'intervention et les factures à intervenir avec cette société.

**d. CLINIQUE SAINT LUC : MISE EN CONFORMITE DE L'AIRE DE STOCKAGE DE L'OXYGENE ET AUTRES TRAVAUX**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de mettre en conformité l'aire de stockage de l'oxygène et de réaliser d'autres travaux de sécurité et de désenfumage à la Clinique Saint Luc à Schirmeck. Le montant global de cet investissement est évalué à **100 000.00 €**.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de ces décisions,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront inscrites en Décision Modificative n°1 au Budget primitif 2014 « opération Clinique Saint Luc ».

**7) PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67**

**a. PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **4 046.16 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**b. PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **9 800.85 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**c. PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES :**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **349.82 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

8) DEMANDES DE SUBVENTIONSa. FONDATION DU PATRIMOINE : CONTRIBUTION 2014,

La Fondation du Patrimoine a pour principales missions de :

- Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité,
- Susciter et organiser des partenariats publics privés,
- Participer, le cas échéant, financièrement aux actions de restauration,
- Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'ensemble des communes-membres de la Communauté de Communes. Le coût de cette adhésion s'élève, pour l'année 2014, à la somme de **1 650,00 €**.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de mise en œuvre de cette collaboration.

b. FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE SCHIRMECK TRANSFORMATION DU 147 GRAND RUE EN PRESBYTERE CATHOLIQUE,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

**VU** la demande de la communes de Schirmeck,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2014 :

- **Travaux d'aménagement du presbytère par la commune de Schirmeck.** Par délibération en date du 18 mars 2014, Monsieur le Maire sollicite une aide de **13 546.14 €** sur un montant total de **48 284.08 €**. Le montant des subventions est évalué à 5 735.88 €, la commune de Schirmeck apporte les **29 002.06 €** restants.

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2014.

c. AIDES AUX SPORTIFSDEMANDE DE SUBVENTIONS : TWIRLING CLUB DE LUTZELHOUSE,

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'association Twirling-Majorettes Lutzelhouse. La Fédération Française de Twirling (NBTA France) organise le Championnat de France à Valence (Drôme). Sept jeunes filles doivent y participer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- De ne pas donner suite à cette demande. Le siège social de l'entreprise est situé hors du périmètre de la Communauté de communes.

#### **DEMANDE DE SUBVENTIONS : TWIRLING CLUB DE SCHIRMECK.**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'association Twirling-Majorettes de Schirmeck – La Broque. La Fédération Française de Twirling (NBTA France) organise le Championnat de France à Valence (Drôme). Cinq jeunes doivent y participer. La Fédération Française des Majorettes organise le Championnat de France à Lavelanet (Ariège). Deux jeunes doivent y participer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention d'un montant de **500,00 €**,

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2014.

#### **d. CONTRIBUTION FINANCIERE AU FSL**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté d'un courrier émanant de Monsieur le Président du Conseil Général relatif au Fonds de Solidarité Logement, qui a intégré le service de l'action sociale pour le logement du Conseil Général.

**CONSIDERANT** que le Fonds Solidarité Logement a pour objet de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement des personnes les plus démunies par l'attribution d'aides financières tout en permettant un apprentissage des règles de vie et de gestion quotidienne de ce logement par la mise en place éventuelle d'un accompagnement social adapté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### **DECIDE**

- De renouveler son adhésion au Fonds de Solidarité Logement,
- De verser une cotisation annuelle de **25,00 €**,

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer la convention de financement volontaire à intervenir avec le Département du Bas-Rhin

#### **e. RELAIS DE LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX A SAULXURES**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, la demande de Madame Marie Claire FLORENCE, domiciliée à Saulxures, enquêtrice à la SPA. Madame Florence accueille à son domicile, dont elle est locataire, à la demande des communes ou des services les animaux domestiques errants. Elle souhaite installer, en plein accord avec le propriétaire, une nouvelle clôture pour le chenil.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** de prendre en charge la fourniture et la pose de cette clôture,

**DONNE** délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de cette décision,

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la

Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

**f. CAP SENIORS : DEMANDE DE SUBVENTION,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention de l'association « Le Repère » qui organise un salon « Cap Seniors » à la salle polyvalente de La Broque les 27 et 28 septembre 2014.

Le coût de cette manifestation est évalué à **10 000.00 €** et la subvention sollicitée est de **2 000.00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'association Le Repère une subvention de **2 000.00 €** pour cette manifestation.

La somme nécessaire au paiement de cette subvention sera prélevée sur les disponibilités du compte 6574

**9) MULTI ACCUEIL LA GAMINERIE A SAULXURES : COMPTE DE RESULTAT 2013 SUBVENTION ARRETEE DE FIN D'ANNEE,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le compte de résultat de l'exercice 2013 pour le fonctionnement du Multi-Accueil « La Gaminerie ».

En 2013, la gestion du multi accueil a été confiée, par voie de délégation de service public, à l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin.

La Communauté de Communes a versé une subvention de **59 254.00 €**. Les dépenses de l'exercice 2013 sont de **164 091.59 €** et les recettes sont de **170 077.20 €**, soit un excédent de **5 985.61 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTTE** le reversement par l'Association Générale des Familles du Bas-Rhin d'une somme de **5 985.61 €**.

**10) NAVETTE D'ETE DU CHAMP DU FEU ET DU STRUTHOF,**

Dans le cadre de l'adoption du schéma directeur des transports et après concertation locale, une ligne régulière du Réseau 67 à vocation touristique avait été créée au printemps 2009, entre Schirmeck, le Struthof et le Champ du Feu, pour la saison estivale. Le bilan d'exploitation de la saison 2013 est le suivant :

- Fréquentation : 42 personnes sur la LR 252 (allers + retours), et 280 personnes sur la LR 253 (allers + retours) = 68 voyages
- 34 jours de fonctionnement pour ces deux lignes à raison d'un aller/retour par jour = 68 trajets
- Sur l'été 2013, il y a donc eu  $322/68 = 4,7$  personnes par trajet

Le Conseil Général sollicite une participation de la Communauté de communes au fonctionnement de cette ligne, à hauteur de 20%, soit pour la saison 2014, 2 400.00 € environ.

Lors de l'adoption de la décision de contribuer au financement pour 2013, le conseil de communauté souhaitait qu'au vu du bilan d'exploitation de la saison estivale 2013, une rencontre soit organisée avec le Conseil Général pour arrêter une position pour les années suivantes.

Lors de cette réunion qui s'est tenue le 7 mai 2014, en présence du Président, des Vices Présidents de la Communauté de communes et du Conseiller Général du Canton de Schirmeck, le Conseil Général a indiqué, qu'au vu du bilan de fréquentation de l'été 2013, le Département n'était pas favorable au maintien des lignes 252 et 253 pour l'été et demandait à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche de faire connaitre sa position.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 46 (quarante six) voix pour, 1 (une) voix contre et 2 (deux) abstentions,

DEMANDE au Conseil Général de ne pas maintenir ce service.

**11) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2014,**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

ARTICLE	libelle	Opération	DEPENSES	RECETTES
73111	Taxes foncières et d'habitation			73 000,00 €
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe professionnelle			31 000,00 €
74126	Dotation de compensation des groupements de communes			5 000,00 €
7788	Produits exceptionnels divers			5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		100 000,00 €	
65733	Départements		14 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>114 000,00 €</b>	<b>114 000,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			100 000,00 €
2132	Immeubles de rapport	CSL	100 000,00 €	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

**12) DIVERS**

**DESIGNATION DES DELEGUES LOCAUX AU CNAS (COLLEGE DES ELUS)**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DESIGNE** Monsieur Vincent FELDER pour représenter la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au Centre National d'Action Sociale.

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 15*

/		M. Jean Claude CASNER	
Mme Alice MOREL		M. Guy HAZEMANN	
M. Jean Sébastien REUTHER		M. Marc DELLENBACH	
M. André HAESSIG		M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	
M. Pierre MATHIOT		Mme Patricial CASNER	
Mme Christiane CUNY		/	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
Mme Andrée PHILBERT		/	
M. Patrick APPIANI		Mme Martine KWIATKOWSKI	
Mme. Christine MORITZ		M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK		Mme Catherine VINCENT	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		/	
Mme Michèle POIROT		M. Marc GIROLD	
/		M. Vincent FELDER	
M. Jean VOGEL		M. Jean Pô HUMBERT	
/		M. Hubert HERRY	
M. Jérôme SUBLON		M. Frédéric BIERRY	
/		M. Michel AUBRY	
Mme Marie Claude PADELLEC ASLAN		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Nathalie CALMES CARDOSO		M. Pierre REYMANN	
M Paul FISCHER		M. Alain FERRY	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			